



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »**

Procès-verbal N° 22 du 08 Février 2022

Président :	M. Roland Mehn
Vice-Présidents	MM. André Bohn - Jean-Pierre Wagner
Secrétaire Général :	M. Jean-Pierre Wagner



INFORMATIONS COMMUNES

1. Dates d'envoi des Calendriers des Jeunes et Féminines du District Alsace
2. Mention d'Appel

ANTENNE d' ILLZACH

1. Modifications des Groupes et Dénominations Jeunes
2. Coupes d'Encouragement Crédit Mutuel U18F à 8 2^{ème} Tour
3. Coupes d'Encouragement Crédit Mutuel U15F à 8 1er Tour
4. Coupe du District des U15F à 11 : 1^e Tour
5. Coordonnées CSJD - Antenne Illzach

ANTENNE de STRASBOURG

1. Modifications Groupes Jeunes et Féminines
2. Coupe CE-CM des U18F à 8 : 1^{er} Tour
3. Coupe CE-CM des U15F à 8 : 2^e Tour
4. Coupe du District des U15F à 11 : 1^e Tour
5. Coordonnées CSJD - Antenne Illzach

INFORMATIONS COMMUNES



Engagements SAISON 2021/2022 – District d'Alsace de Football



A noter
dans vos Agendas...

Les engagements sont clos sur Footclubs depuis le 21/01/2022

14/02/22 : date prévisionnelle de retour des calendriers modifiés des clubs au District.

18/02/22 : date prévisionnelle d'envoi des calendriers définitifs aux clubs

Souhaits des clubs pour la saison 2021/2022

- Toutes les demandes des clubs sont enregistrés et examinés par la CSJD A67 et A68
- **Pas de réponses individuelles.**
- Les souhaits spécifiques et les demandes d'alternances seront satisfaits dans la mesure du possible.
- La CSJD ne dérogera pas aux règlements en vigueur.
- Catégories **U18 – U15 – U13**, la CSJD ne peut engager des équipes au niveau souhaité par les clubs. Toute nouvelle équipe est engagée ou réengagée au dernier niveau de la compétition :
U18 en D3 Printemps– U15 en D3 Printemps et U13 en D3 Printemps ou D4



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER

Antenne d'Illzach

Réunion 2 Février 2022

Illzach - Salle Mars

Procès-verbal N° 22

Vice-Président CSJD &
Responsable de l'Antenne

M. Jean-Pierre Wagner

Présents :

Mmes. Huguette Ueberschlag Sandrine Koenig, Julie Trottein
MM. Michel Dallet, , Kévin Traedlin, Philippe Petitgenay

Assiste(nt) à la séance :

Absents excusés :

MM. Renaud Mantel, Thierry Ontani



Modifications des Groupes et Dénominations Jeunes et Féminines



JEUNES

U18D3 Printemps Gr D : Colmar Unifié F.C. 1 intègre ce groupe



COUPE D'ENCOURAGEMENT CREDIT MUTUEL U18F à 8



Antenne de Illzach / 2ème Tour

Le 5 Mars à 16H (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 40 mn. Pas de prolongation.

En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Village Neuf F.C. 1	Ejps/Koetzingue 1	
2	Canton Vert A.S. 1	Exempt	

Antenne de Illzach / 1er Tour

Le **05 Mars 16H** (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 35 mn. Pas de prolongation.

En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Blodelsheim Efbe 1	Rouffach Erwh 1	
2	Canton Vert A.S. 1	Oberhergheim F.C. 1	
3	Colmar S.R. 2	A.G.I.I.R. Florival 1	
4	Mulh. Azzurri U.S. 1	Pfastatt F.C. 1	
5	Mulhouse F.C. 2	Aspach Le Haut A.S. 1	
6	Ejps/Koetzingue 1	Exempt	

COUPE DISTRICT U15Fa11

Antenne de Illzach / 1er Tour

Le **05 Mars 16H** (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 35 mn. Pas de prolongation.

En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Gprh Habsheim 1	Colmar S.R. 1	
2	St Louis Neuweg F.C. 1	Pfastatt F.C. 1	
3	Illzach A.S.I.M. 1	Exempt	
4	Mulhouse F.C. 1	Exempt	

CSJD Antenne d'Illzach - Jeunes

Toutes vos demandes sont à envoyer à : haut-rhin@lafa.fff.fr ou competitions@lafa.fff.fr

Jean-Pierre Wagner.

Antenne de Strasbourg

Strasbourg - Salle R. Kaelbel Procès-verbal N° 22

Vice-Président CSJD &
Responsable de l'Antenne M. André Bohn

Présents :

Assiste(nt) à la séance :

Absent (s) excusé (s) :



Modifications Groupes Jeunes et Féminines



Jeunes

U18D3 Titre Gr C

Holtzheim A.S. 2 à supprimer

Barembach/Ejhbruche 1 à ajouter

U18D3 Printemps Gr C

Holtzheim A.S. 2 à ajouter

Barembach/Ejhbruche 2 à ajouter

Barembach/Ejhbruche 1 à supprimer

Colmar Unifié F.C. 1 à supprimer

U18D3 Printemps Gr D

Colmar Unifié F.C. 1 à ajouter



COUPES JEUNES 67 - *Antenne de Strasbourg*



COUPE D'ENCOURAGEMENT CREDIT MUTUEL U18F

Antenne de Strasbourg / 1er Tour



Le 5 Mars à 16H (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique.

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 40 mn. Pas de prolongation.

En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Avenir/Espoir 16 1	Schiltigheim SC 1	
2	Urmatt/Edhms 1	Herrlisheim F.C. 1	
3	Niederhausbergen F.C 1	Sarrebourg FC 1	
4	Kometrib/Ettendorf 1	Holtzheim A.S. 1	
5	Monswiller/Emme 1	Strg Fcosk 06 1	
6	Kogenheim F.C. 1	Schweighouse/M F.C. 1	
	Exempts :		
7	Sermersheim/Ems 1		
8	Strg Inter Meinau 1		



COUPE D'ENCOURAGEMENT CREDIT MUTUEL U15F à 8



Antenne de Strasbourg / 2è Tour

Le 5 Mars à 16H (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.
 Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique.
 Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 35 mn. Pas de prolongation.
En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Oberlauterbach/Eoh 1	Kilstett/Edelill 1	
2	Drulingen/Espoir2016	Sarrebourg FC 1	
3	Schoenau/Egs 1	Strg A.S. 1	
4	Strg Musau A.S. 1	Schiltigheim S.C. 1	
5	Erstein A.S. 1	Vendenheim F.C. 2	
	Exempts :		
6	Marmoutier/Emme 1		
7	Mussig A.S. 1		
8	Strg Pierrots Vauban 1		

COUPE District U15F à 11

Antenne de Strasbourg / 1er Tour

Le 5 Mars à 16H (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.
 Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 35 mn. Pas de prolongation.
En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Ittenheim U.S. 1	Ernolsheim/Molsheim 1	
2	Selestat/Esk 1	St Dié Kellermann SR	
	Exempts		
3	Strasbourg R.C.S.A. 1		
4	Vendenheim F.C. 1		



et



CSJD Antenne de Strasbourg

Une permanence est assurée de 17h00 à 19h00 lors des réunions du jeudi soir de la Commission, salle R. Kaelbel au siège du District, tél. 03 88 27 95 92 - Adresse courriel : competitions@lafa.fff.fr et une adresse réservée au Foot Animation : footanimation@lafa.fff.fr

André Bohn

André Bohn